

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
CAHORS, CATUS ET SAINT-DENIS-CATUS
RECONNUES EN ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE

Suite aux inondations du mois de février dernier provoquées par le passage de la tempête Nils, l'arrêté portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle de Cahors et de certaines communes de l'Agglomération a été publié au Journal Officiel du vendredi 17 juillet 2026.

Les dommages causés par les inondations et coulées de boue seront donc indemnisés dans ce cadre.

Les personnes concernées doivent faire la déclaration auprès de leur assurance dans les plus brefs délais.

Contact presse

Direction de la Communication Ville/ Grand Cahors : 05 65 20 87 20